

Contrôles de qualité : registre des opérations

Selon la décision du 8 décembre 2008 du directeur général de l'AFSSAPS et l'articles L. 5212-28 du Code de la Santé Publique, l'exploitant doit tenir à jour le registre des opérations comprenant les informations relatives à la maintenance et au contrôle de qualité interne et externe des installations. Il contient également les rapports de contrôle établis par l'organisme de contrôle de qualité externe après chaque contrôle.

Domicile professionnel d'exercice ou établissement :	
SIRET :	
N° de déclaration :	
Personne compétente en radioprotection :	
Date d'établissement de la fiche :	

Registre des opérations

1. Informations relatives à l'utilisation des dispositifs soumis aux contrôles

1. 1. Installations de radiologie rétroalvéolaire :

Réglages du générateur (molaire maxillaire) : kV mA s
Applicateur de faisceau utilisé :			
Collimateur utilisé :			

Pour les installations numériques :

Conditions d'acquisition et de visualisation utilisées pour le contrôle interne :

(décrire la procédure : réglage molaire max. ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1. 2. Installations d'orthopantomographie :

Réglages du générateur (adulte standard) : kV mA s
Tension radiogène (kV) minimale			
Tension radiogène (kV) maximale			
Tension la plus utilisée en routine clinique			

Conditions d'acquisition et de visualisation utilisées pour le contrôle interne :

(décrire la procédure : réglage adulte standard ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

